



CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SERRIÈRES-DE-BRIORD, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel BÉGUET, Maire.

Présents : Valérie BERNARD, David RENAUD, Denise VOLLAT, Thierry LADREYT, Mohammed BARBOUCHA, Tom CHRISTIN, Christine CHURY, Laure DE FILPO, Sandrine MARILLET, Corinne SABONNADIÈRE

Absents représentés : Serge BOURDIN donne pouvoir à Daniel BÉGUET, Pierre MENUT donne pouvoir à Denise VOLLAT, Mathieu MONTESINOS donne pouvoir à David RENAUD

Absente : Bérangère LUCI

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 08 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 08 octobre 2021.

Complément au compte-rendu précédent à la demande d'une conseillère municipale :

Projet de création d'une commune nouvelle

Le projet de création d'une commune nouvelle a été évoquée, lors d'une réunion avec les maires et adjoints de BRIORD et de MONTAGNIEU. Cette réunion a fait ressortir une volonté des exécutifs présents pour le rapprochement des trois communes.

Le processus sera long et nécessitera plusieurs études appropriées. Dans un premier temps, les conseils municipaux des trois communes devront se réunir afin de définir les objectifs de ce projet. *A ce stade, il n'est pas prévu de consultation citoyenne. Des réunions d'informations publiques pourront avoir lieu en temps utile.*

Trafic sur le chemin du Poutier

Suite au problème de trafic du *bus scolaire* sur le chemin du Poutier, il est indiqué que pour l'instant, l'arrêt de car « Tisserand » ne sera pas modifié *et le chemin restera en double sens de circulation.*

DÉLIBÉRATION N° 2021-11-01 – FOURRIÈRE ANIMALE : CONVENTION SACPA

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « fourrière animale » est communale, néanmoins dans le cadre d'une réflexion conjointe des communes de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, un contrat a été conclu, à compter du 1^{er} janvier 2018, avec une entreprise spécialisée dénommée : Groupe SACPA.

Monsieur le Maire précise que ce contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Les prestations principales sont la mise en place d'un service complet de fourrière animale, la capture et la prise en charge des animaux divagants et dangereux, la prise en charge des animaux blessés, la récupération des animaux dont les propriétaires sont défaillants momentanément, l'enlèvement des animaux morts sur la voie publique. Le tarif de base pour la prestation globale est de 0,972 € HT par an et par habitant.

Il est indiqué que ce contrat exclut la gestion de colonies de chats libres, mais ce groupe propose une solution de gestion complémentaire via sa fondation d'entreprise « Fondation Clara ». Pour cette prestation, la fondation s'engage à facturer le service rendu à la Commune à un coût de 100 € TTC par chat capturé (mâle) et 125 € TTC par chat capturé (femelle). Les chats capturés sont identifiés au nom de la Commune et sont relâchés sur le lieu de capture.

Le Groupe SACPA propose le renouvellement du contrat pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, et pourra être reconduit tacitement trois fois par période de 12 mois sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. La convention pour la prise en charge et la gestion des colonies de chats libres est proposée pour une période d'un an.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à 14 voix POUR, les propositions du Groupe SACPA. Il autorise le Maire à signer le contrat de prestation pour la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale. Il l'autorise également à signer la convention pour la prise en charge et la gestion des colonies de chats libres.

DÉLIBÉRATION N° 2021-11-02 – INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES POUR AGENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un adjoint d'animation utilise tous les jours de l'année scolaire son véhicule personnel pour les trajets entre le restaurant scolaire de la commune et le groupe scolaire de BRIORD et inversement. Dans le cadre de ses fonctions d'adjoint d'animation, cet agent est amené à surveiller les enfants de BRIORD qui viennent déjeuner au restaurant scolaire et qui prennent le transport scolaire.

Il convient de verser à cet agent, utilisant son véhicule personnel, les indemnités kilométriques suivant le barème établi par arrêté ministériel du 26 février 2019.

Le Conseil Municipal, décide à 14 voix POUR, de verser pour l'année 2021 des indemnités kilométriques à l'adjoint d'animation pour un montant de 343,26 €.

DÉLIBÉRATION N° 2021-11-03 – ACQUISITION DE PARCELLES

Monsieur le Maire rappelle l'accord trouvé avec le Groupe OXYANE, dénommée précédemment TERRE D'ALLIANCES, propriétaire du silo. Cet accord prévoit l'achat par la Commune à l'euro symbolique des parcelles de terrain sur lesquelles est implanté le silo situé rue du Pont et la prise en charge par la Commune des travaux pour la démolition de ce silo. Il est précisé que les frais d'acte pour l'acquisition seront à la charge de la Commune

Il est rappelé que la décision a été prise de créer sur cette parcelle un parking et d'y installer des toilettes publiques.

Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir ces parcelles, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le projet d'acquisition des parcelles B 1871 d'une superficie de 397 m² et B 1872 d'une superficie de 490 m² appartenant au Groupe OXYANE, à l'euro symbolique, les frais d'acte restant à la charge de la Commune.

Un contact sera pris avec la société qui avait transmis un devis pour la démolition du silo afin de réactualiser. Les travaux de démolition pourraient se dérouler au cours du 1^{er} trimestre 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2021-11-04 – OCTROI D'UNE SUBVENTION

Compte-tenu des contraintes liées au Pass Sanitaire, Monsieur le Maire indique que le feu d'artifice tiré les années précédentes au début du mois de décembre ne pourra pas avoir lieu.

Le fait d'annuler ce feu portera préjudice au Téléthon organisé les 3 et 4 décembre, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de verser une subvention d'un montant de 300 € à l'AFM Téléthon.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, d'octroyer une subvention de 300 € à l'AFM Téléthon. Il autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Convention de superposition d'affectation à la Compagnie Nationale du Rhône

Monsieur le Maire indique qu'une convention de superposition d'affectation concernant l'implantation d'une borne d'incendie sur le domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône a été signée.

Commission des travaux

Aire de jeux située à proximité du Restaurant Scolaire

Suite à la détérioration d'un jeu, une latte a été remplacée.

Evénement orageux du 3 septembre 2021

Suite au phénomène orageux du 3 septembre 2021, des dégâts ont été constatés chez plusieurs habitants de la commune.

Monsieur le Maire indique qu'aucun élément n'est parvenu en mairie suite aux opérations d'expertise engagées par l'assureur de trois habitants.

Toitures de la salle des fêtes et de la boulangerie

Suite aux orages et aux fortes pluies, des devis ont été demandés à une entreprise locale.

Construction de vestiaires au Stade Jean Christin

Suite à la parution de l'avis d'appel public à la concurrence parue le 13 octobre 2021 et dans le cadre de procédure de dématérialisation des marchés publics, la date limite de remise des offres était fixée au 02 novembre 2021.

La liste des enveloppes présentes fait ressortir que tous les lots sont pourvus.

Les plis ont été transmis au maître d'œuvre pour analyse.

Tennis couvert

Il a été constaté que des oiseaux pénétraient, par la toiture, dans le tennis couvert et restaient bloqués dans le bâtiment.

Un devis préconisant la pose d'une pièce de finition type cornière a été réceptionné. Ce devis d'un montant de 1 920 € a été validé.

Il est rappelé que le sol du court a été taché par les résidus engendrés lors des travaux de maçonnerie et par les fientes d'oiseaux. La Société chargée du revêtement du court lors de la construction du tennis couvert a été contactée afin de solutionner ce problème. Cette société a fait parvenir un devis d'un montant de 7 736 € TTC, celui-ci n'a pas été validé.

Cimetière

Afin de désherber les allées du cimetière, le Maire rappelle que les employés

communaux ont essayé une machine prêtée par la Commune de LHUIS. Compte-tenu des essais concluants, la Commune attend la proposition financière de la Commune de LHUIS pour l'acquisition de cette machine.

Mur de soutènement à proximité de l'Église

Le mur de soutènement est en mauvais état. Le renforcement de ce mur pourrait s'insérer dans les travaux de protection contre les éboulements rocheux.

Archives communales

Suite à la mission d'archivage effectuée dans les locaux de la mairie, l'inventaire des archives communales a été réceptionné. Ce document est à la disposition des élus.

Chute de rocher

Un rocher s'est détaché dernièrement de la falaise. Fort heureusement, cette chute n'a causé aucun dégât.

Il est rappelé que la Commune a signé une convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Départementale d'Ingénierie pour le projet de protection contre les éboulements rocheux des falaises.

Cette agence a été contactée afin de connaître l'évolution du dossier.

Travaux à prévoir

. Fontaine située à l'entrée Nord du Village : La réfection du bac pourrait être envisagée. Un devis sera demandé à une entreprise spécialisée.

. Local de la Troupe en Avent : Le carrelage s'est décollé. Les employés communaux interviendront dans ce local.

Commission de l'environnement

Nid de frelons asiatiques

Un nid de frelons asiatiques supplémentaire a été découvert sur la Commune, cela porte le nombre à quatre. Des spécialistes vont intervenir pour le détruire.

Marathon de la biodiversité

Dans le cadre du marathon de la biodiversité, une réunion aura lieu prochainement afin d'étudier la possibilité de réimplanter des haies dans certains secteurs.

Chemin de la Vierge

Il a été constaté que le filet de protection du réseau fibre enterré est apparent. Ce fait sera signalé au service en charge de la fibre optique.

Fleurissement de la commune

Des conseils ont été apportés par la fleuriste locale et par un employé communal. Les élus en charge du fleurissement se réuniront pour étudier les propositions.

Déclaration de sinistre pour matériel communal

A l'occasion de travaux de tonte, la tondeuse autoportée a été endommagée. Une déclaration de sinistre a été transmise à l'assureur.

Les résultats de l'expertise ont fait ressortir que le montant estimé des réparations était supérieur à la valeur du véhicule. Cette tondeuse a donc été

déclarée économiquement irréparable et a été cédée à l'assureur.
L'assureur a donc transmis un règlement d'un montant de 4 281 €.

Site du Point Vert

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a inscrit le site du Point Vert comme site d'intérêt touristique.

La Communauté de Communes et la commission du tourisme ont confié une étude prospective à un organisme.

Cérémonie du 11 Novembre

Le départ du défilé se fera de la place de la Mairie à 11 heures. Préalablement, une délégation d'élus et d'anciens combattants se rendra au cimetière sur la tombe des « Soldats morts pour la France ». A l'issue de la cérémonie au Monument aux Morts, un vin d'honneur sera servi à la salle d'animation rurale. Il est rappelé que le repas des personnes âgées de plus de 70 ans suivra cette cérémonie. A ce jour, 88 personnes sont inscrites à ce repas, bien entendu les contraintes liées au Pass Sanitaire devront être respectées.

Invitation à découvrir la centrale nucléaire du Bugey

Un courrier de la Direction Production Ingénierie du Centre Nucléaire de Production d'électricité du Bugey propose deux circuits de visite.

Pour des contraintes de sécurité et d'organisation, les demandes devront être déposées au moins deux mois avant la date envisagée pour la visite.

Les élus intéressés devront se faire connaître en mairie.

Information de l'agence routière et technique

Afin que la direction des routes du Département soit informée de tout évènement survenant sur le réseau routier départemental de manière à intervenir le plus rapidement possible, cette direction a transmis les coordonnées accessibles H24 7J/7. Ces coordonnées sont communiquées aux élus.

Téléthon 2021

Le Téléthon sera organisé les 3 et 4 décembre avec des animations qui auront lieu dans la salle des fêtes et dans les commerces. Le vendredi 3 décembre, des ventes à emporter seront organisées à proximité des commerces. Le samedi 4 décembre, des ventes à emporter et des animations se dérouleront à l'intérieur de la salle des fêtes.

Compte-tenu des contraintes liées au Pass Sanitaire, des animations qui étaient prévues à l'extérieur ont été annulées.

Illuminations du 8 décembre

Des animations seront organisées à la MARPA.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 10 décembre 2021 à 20 heures

